

LE MESSAGER DE TAHITI.

Journal Officiel des Établissements Français de l'Océanie,

PARAISANT TOUTS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

TE VEA NO TAHITI.

Mahana pae 4 eperera 1873.

MATAPUÏ 22. - N° 11.

PREX DE L'ABONNEMENT (paquet mensuel).
 Du 1er 11 fr.
 Du 15 12 fr.
 Du 1er 13 fr.
 Du 15 14 fr.
 Du 1er 15 fr.
 Du 15 16 fr.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
 L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PREX DES ANNONCES (en caractères).
 Les 10 premières lignes 10 fr. et au delà
 Au delà de 20 lignes 18 fr.
 Les annonces reçues sans paiement ne sont pas de l'avis de l'administration.

SOMMAIRE.

Optes pour la nationalité française. — Avis administratif.
 Les optes de base. — Les colonies françaises à l'exposition de Lyon. — Bulletin télégraphique.
 Mouvements commerciaux. — Situation de la caisse agricole au 1er mars 1873. — Etat civil. — Mouvements des ports de Papeete et Pagarou. — Annonces.

Option pour la Nationalité française.

(Traité du 10 mai et du 11 décembre 1871.)

L'officier de l'état civil de la commune de Papeete, le Tahiti, centralisateur du Besoigne pour les Etats du Protectorat, a l'honneur de porter à la connaissance des personnes originaires des territoires cédés à l'Allemagne (Alsace-Lorraine) la forme dans laquelle il doit être procédé à l'option, des personnes qui y sont intéressées, et des avantages qui y sont attachés.

Dans les colonies françaises la déclaration d'option sera toujours faite à la mairie par l'intéressé, civil ou militaire, devant l'autorité civile (l'officier de l'état civil à Tahiti), aussi bien pour les corps de troupe, sous-officiers et agents militaires et civils, etc., au service dans chaque colonie, que pour les équipages des bâtiments des stations locales ou de ceux qui viendront en relâche. Il en sera naturellement de même à l'égard des personnes originaires des territoires annexés et qui pourraient être domiciliés ou de passage dans les colonies; en un mot, toutes les personnes qui originaires d'Alsace et Lorraine, c'est-à-dire nées dans les territoires cédés, ont opté pour la nationalité française, sont tenues de faire la déclaration devant l'autorité civile de la commune où elles se trouvent en résidence ou de passage, sous peine d'être considérées comme ayant opté pour la nationalité allemande.

Il leur sera délivré un exemplaire imprimé et signé de cette déclaration, libellée suivant les formes prescrites par le garde des sceaux, ministre de la justice.

Les mineurs et les femmes mariées pourront également opter pour leur nationalité, avec l'assistance de leurs représentants légaux.

La convention additionnelle du 11 décembre 1871 ayant étendu au-delà pour les options dans les colonies jusqu'au 1er octobre 1873, ces déclarations d'option seront reçues à Tahiti, commune de Papeete, tous les jours, de 1 heure à 3 heures du soir, dans la salle de l'état civil de la Maison Commune de Papeete, à partir du 15 octobre 1873 jusqu'au 15 avril 1873.

Résulte de ce qui précède que tous ceux qui sont nés dans les territoires cédés, quels que soient leur âge, leur sexe et leur domicile, ont le droit de faire une déclaration, s'ils entendent conserver la qualité de Français, qu'à défaut de cette déclaration dans les délais prescrits, ils seront considérés comme Allemands; et qu'au contraire tous ceux qui ne sont pas nés dans ces territoires n'ont aucune déclaration à faire et sont Français de plein droit.

Service du Génie et des Ponts et Chaussées.

Le public est prévenu qu'à la date du 18 avril, à 2 h. de relevée, une adjudication aura lieu dans le cabinet de l'Ordonnateur pour la fourniture des matériaux nécessaires au service du génie et des ponts et chaussées durant les Exercices 1873 et 1874.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de l'Ordonnateur, où toute personne peut en prendre connaissance.

Service des Subsistances.

L'administration désire traiter de gré à gré :

1° Pour la fourniture journalière de 800 kilos de fourrage vert nécessaire à la nourriture des bestiaux parqués au camp de l'Union. Cette fourniture serait augmentée ou diminuée selon que le chiffre des animaux serait supérieur ou inférieur à vingt, le ration de chaque animal devant être, en moyenne, de quarante kilos par jour;

2° Pour la fourniture de 1,000 kilos de sucre cassonade. Les offres seront déposées au Détail des Subsistances, et seront toutes ouvertes en même temps, le 8 avril, à 2 h. de l'après-midi, par M. Le Commissaire aux Subsistances.

Récapitulation totale de l'impôt.

Ville de Papeete, les 11-18 mars 1873.

Entrés dans la pénombre.....	11	10	23	du soir.
Entrés dans l'ombre.....	10	10	32	de
Comencement de l'éclipse totale.....	12	0	37	du matin.
Mise du l'éclipse.....	1	1	41	de
Fin de l'éclipse totale.....	2	6	46	de
Sortie de l'ombre.....	3	11	6	de
Sortie de la pénombre.....	4	14	6	de

LES COLONIES FRANÇAISES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON

Au nombre des attractions de l'Exposition internationale de Lyon, on peut en première ligne citer la section des colonies françaises.

Rien de plus pittoresque que an décoration de filets de pêche encadrant de nombreux trophées, dont l'énumération seule formerait un cours de géographie et d'histoire.

Au centre de la galerie trône Ganosa, le dieu de la sagesse indienne, entouré d'une auréole de cannes à sucre. A droite et à gauche, de grandes panoplies d'armes de la côte occidentale d'Afrique. Ici sont les sages barbotés et les boucliers des Papouins, ces héros guerriers de l'intérieur, qui ont tout chassé devant eux pour venir trafiquer avec nous sur la côte du Gabon; là sont les sabres des amazons du roi de Balahouy, le lionneur légendaire du golfe de Guinée. Des selles et harnachements de cavaliers maures, des peaux de tigre et de lion, des meubles cochinois incrustés de nacre, tous les objets de la pêche à la halleine, complètent cette originale ornementation.

Mais l'attrait de cette mise en scène ne détermine pas un instant de leur lent les négociants de Lyon, gens sérieux qui vont droit au positif; c'est avec eux que nous allons faire le tour de l'Exposition coloniale.

On remarque d'abord les sucres des Antilles, non plus ces bonnes quinquaines qui étaient l'orgueil et qui ont fait la fortune de nos pères, mais de beaux cristaux blancs et parfumés que peuvent seules produire les puissantes machines de la maison Gail.

On suit la révolution opérée dans les Antilles par les usines centrales qui examinent le cultivateur des sucres et le fabricant et l'enrichissent tout en enrichissant elles-mêmes. C'est la Guadeloupe qui a pris l'initiative de ce mouvement, et c'est également à elle qu'appartiennent les honneurs de la fabrication la plus soignée. La palme appartient, en effet, sous sucres de l'union Glayry, au fabricant géré par le marquis de Bonaucour. Ceux de la Martinique ne viennent qu'en seconde ligne; mais la différence est peu sensible, et les efforts faits depuis quelques années par cette colonie la portent rapidement au même degré de perfection. A la fabrication du sucre vierge, se joint naturellement celle du rhum. Les Martiniques, cependant, l'ont surpassée, d'abord comme chiffre d'exportation (près de 7 millions de litres par an), puis comme goût et comme arôme. Les seuls qu'on puisse lui comparer sont ceux de Saint-Marie, petite île annexée de la Guadeloupe et dont le sucre de la Jussigne, de son côté, a jamais décliné. Bien d'autres réputations s'accroissent d'année en année; le tabac du Maouba n'est plus qu'un souvenir lointain, et, sans les efforts de quelques colons intelligents, la culture du café aurait déjà disparu de la Martinique; hélas! nous devons dire que la culture du cacao y fut de grands progrès. A la Guadeloupe également; disparition du tabac et des égales, remplacés par le rocou, dont on tire une si belle couleur orange-rouge.

Rien de beau et de parfumé comme le café de la Guadeloupe; c'est celui qui se vend généralement sur nos marchés sous le nom de fin vert Martinique; pourquoi? Les variétés de ces deux pays si voisines n'ont cependant aucun point de ressemblance, si ce n'est l'excellence du goût.

Les mieux doués par la nature, la plus méconnaue et la plus calomniée de nos colonies, nous voulons parler de la Guyane française, offre à nos yeux la série de ses produits si variés. Les forêts regorgent de gomme, de résine, de matières oléagineuses et incristallisables qui pourraient en partie sur place. Dieu a mis là toutes les ressources de la création; la main de l'homme n'a jamais su en faire usage; l'Europe des bois de construction qu'elle avait si bien employés sans compter plus cher, l'effroyable bois qui garnit nos appartements! Voyez ces autres espèces pour la marine, durant quatre fois autant que le chêne, sans être plus lourdes, et présentant la même résistance que le teck de l'Inde et il y a pour nos constructions navales un indispensable chanier, et c'est là qu'il est tard on s'est obligé de revenir pour l'approvisionnement de nos arsenaux.

La Guyane expose, en outre, de belles pépites d'or et du ébénage, ou cette de Chine, provenant de cultures faites sur les pétales de son territoire; le manque de machines à extraire les fibres d'une manière économique en a jusqu'à présent limité la production; mais l'administration de l'Inde anglaise s'est fait du monde des inventeurs un appel qui le peut multiplier d'être encouragé, et plus de cent cinquante machines sont déjà prêtes pour un concours qui doit avoir lieu le 1er février prochain; le prix est de 125,000 francs.

Aux moraves, barénes et huiles de foie de morave de nos pêcheries de Saint-Pierre et Miquelon, succèdent les produits du Sénégal et de ses dépendances. C'est surtout à la gomme et au caoutchouc que nous nous arrêtons. La première forma, en 1840, la base du commerce de la colonie; c'était l'arbre sainte! Aussi de quel mépris ne furent pas entourés les premiers essais tentés pour l'utilisation de l'Arachide! Cette modeste pastiche de terre, dont on ne cultivait alors que quelques pieds au pied d'un manoir, les Français qui ont abandonné, devait cependant détrôner bien vite son rival. On a oublié le nom du pauvre Jaubert, l'humble propagateur de l'idée nouvelle; mais d'immenses fortunes se sont fondées sur sa découverte. On exporte aujourd'hui plus de cent mille tonnes d'arachides de la côte occidentale d'Afrique, et leur culture a plus contri-

et que la présence des croiseurs anglais à l'abolition de la traite des nègres.

On s'occupe également pour ceux qui désignent ces infatigables chasseurs qu'on appelle les savants !

Il faut encore citer, au nombre des acquisitions faites par la science à la côte d'Afrique, deux poissons dont les nègres se servent pour les épreuves judiciaires : l'un est le fève de Cabard, dont on a trouvé l'emploi dans la cuisine, une terrible maladie des yeux ; l'autre est l'inée, ou onaye (du Gabon), dont la puissance est bien supérieure à celle de tous les antidotes connus des affections du cœur.

À côté de ces curieux produits, le comptoir du Gabon expose de l'ébène, du bois de sandal rouge, de la cire et de magnifiques défenses d'éléphant.

Viennent ensuite les sucres de Mayotte, les orselles, les cafés et les riz de Nossi-Bé, puis toute la série des produits de Sainte-Marie de Madagascar, cette dernière épreuve du naufrage de nos droits socialistes sur la grande île africaine.

Tout le sang versé par notre glorieuse marine dans ces mers autrefois françaises n'a pu nous conserver que l'île de la Réunion (Bourbon), privée de ports, épuisée par les corps de vents et l'abandon de l'éclairage. Cette colonie était cependant parvenue, en 1851, par le seul courage de ses habitants, à un degré de prospérité inouï ; ses usines produisaient plus 73 millions de kilogrammes de sucre ; rien ne paraissait pouvoir interrompre l'essor de sa fortune toujours croissante, et on se croyait assuré que le plus riche de tout le monde. Un misérable insecte eut pour objet sa ruine, et, comme le lion de la fable, la Réunion succomba dans la lutte. Cet insecte, c'est le bover, dont les poissantes mandibules broient les cannes à sucre jeunes et vieilles, le bover, qui se multiplie avec une rapidité effrayante, ainsi que tous les efforts de la science pouvaient s'opposer à ses ravages.

Les sucres de la Réunion, comme ceux des usines centrales des Antilles, sont remarquables par leur blancheur et leur belle cristallisation ; mais leur production s'est réduite en 1871 à 288,401,000 kilogrammes.

Les vanilles, elles aussi, commencent à être altérées d'un mal inconnu, et de 35,376 kilogrammes en 1863, leur exportation a été réduite à 11,000 kilogrammes en 1872. Beaucoup de bons esprits considèrent les parasites moins comme une cause du fléau qui comme un effet de l'épuisement des terres. Cette année, avec des sèves abondantes qui avaient fait défaut de puis longtemps, le mal semble s'arrêter ; cannes et vanille donnent de belles espérances.

Les produits de l'Inde succèdent naturellement à ceux de la Réunion. On y distingue principalement des toiles blanches, dites du Guinée, et des indigos dont la fabrication forme le fond de l'industrie du pays ; des huiles de coco, des sèches, du riz et une grande quantité de produits divers.

Un mal qui ne peut lutter cependant contre celle de la Cochinchine.

Nul pays, en effet, n'offre plus de ressources que cette dernière colonie ; sa nombreuse population est douce, intelligente, travailleuse, et son sol fécond ne se lasse pas de produire. Le riz est la base principale de son commerce, et on n'évalue pas à moins de 40 millions de francs la valeur des quantités exportées chaque année du seul port de Saïgon, tant pour la Chine que pour la Réunion, Maurice et l'Europe. La bonne qualité des riz cargo de cette province et leur bas prix (11 francs les 100 kilogrammes) les recommandent spécialement à l'attention des armateurs.

Un autre élément de fret à signaler est le sel, que les navires allant sur les côtes de Hong-Kong à Singapour, auraient grand avantage à prendre à Saïgon pour Java et Batavia.

On trouve également divers produits qui font l'objet d'un commerce très-actif entre la Chine et nos possessions ; ce sont les poissons salés, le mac-mam ou saucis de poisson, les canards séchés, les tripangs, les champignons secs et les nids d'hirondelles.

Un mot à propos des néo-dérivés.

On sait les périls de toute espèce que courent les chercheurs des nids comestibles de la salangane. Ces oiseaux affectionnent les falaises les plus escarpées, les cavernes les plus obscures, souvent peuplées d'animaux malfaisants. Aussi ces nids atteignent-ils souvent des prix excessifs. Les meilleurs qualités, c'est-à-dire celles recueillies sur les côtes de la Cochinchine française, valent actuellement 305 francs le kilogramme à Saïgon ; ils affectent la forme invariable de la moitié d'une petite coquille, et il semble tout d'abord impossible que la contradiction puisse s'exercer sur ce comestible. On s'en vend plus moins fort cher à Paris, sous le nom de nids d'hirondelles, une sorte de gros vermicelle carré qui coûte très-bon marché sur le marché de Saïgon.

Il y aura toujours des nids !

Nous ne prétendons que pour mémoire des pierres salées, des crevettes et autres pêches, des huiles de coco, des gommes laques, des nombreuses matières tinctoriales, colorantes et textiles que renferme la section de Cochinchine ; mais il est impossible de passer sans silence deux produits dus à l'initiative européenne, le sucre et le soie, qui paraissent devoir devenir un jour comme le riz, l'une des exportations de la colonie. Bâti la culture de la canne couvre un espace de 19,000 hectares, et la création de l'usine centrale de Bic-Hô donnera à l'industrie sucrière un élan que les indigènes eux-mêmes paraissent disposés à suivre. Quant aux soies, leur valeur a plus que doublé depuis 1868 par le seul effet des améliorations apportées à l'éducation du ver à soie, principalement par MM. Samuel et Francfort ; cette élévation des prix et les primes accordées par le gouvernement à la plantation des mûriers ont augmenté la sériculture dans des proportions considérables et qui tendent à s'accroître de jour en jour.

Disons également un mot des poivres de Hatic, dont la qualité est si estimée sur les marchés de l'Europe, et espérons que le droit de 500 francs par 1,000 kilogrammes dont ils sont aujourd'hui grevés à leur entrée en France n'en entravera pas, dès ses débuts, une culture de beaucoup d'avantage.

Il faudrait des volumes pour décrire tous les produits curieux envoyés à Lyon par la Cochinchine ; bornons-nous donc à citer, pour rentrer dans le cadre restreint de nos notes, l'admirable travail de ses membres incrustés de nacre, l'artistique originalité de ses bronzes, bijoux et éventails de plumes, et la perfection de ses impressions sur soie. Nulle collection n'a été plus admirée, plus constamment assésée par le public, et nulle n'était plus digne de l'être.

Le mouvement commercial de la Cochinchine est évalué à 80 millions pour 1871 ; Saïgon, son principal entrepôt, est un port franc.

Nous ne terminerons pas cet exposé sans dire un mot de nos possessions de l'Océanie :

Traité exposé de beaux cotons, des huiles de coco, de la nacre et des perles d'un origi sans égal. Ce nouveau jardin des Hespérides, qui exporte chaque année en Californie des millions de douzaines d'oranges, est un des pays les plus favorisés qui soient au monde. Il ne nous reste plus à parler que de la Nouvelle-Calédonie, dont les cafés, sucres, tripangs, bois et richesses d'une fertilité dans la série des produits de nos possessions d'outre-mer. Chaque fait l'importance que tend à prendre ce pays ; espérons que la transcription y opérera un jour les miracles qu'elle a produits en Australie.

En somme, l'ensemble des produits envoyés par les colonies françaises à l'Exposition de Lyon a vivement attiré l'attention du commerce ; nous ne pouvons mieux résumer l'impression qu'il a produite qu'en publiant ci-dessous la liste des quatre-vingt-dix-huit récompenses décernées par le jury international :

Nature des récompenses	Colonies										Total
	Mayotte	Madagascar	Inde	Indonésie	Chine	Inde	Indonésie	Inde	Indonésie	Inde	
Diplômes d'honneur	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Médailles d'or	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Médailles d'argent	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Médailles de bronze	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Médailles honorables	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Total	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10

Les produits des colonies françaises viennent également d'obtenir soixante-quatre récompenses à l'Exposition universelle d'économie domestique de Paris. (Moniteur de la Flotte.)

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

Dépêches extraites du Courrier de San Francisco.

Paris, 19 février. — Le comité des trente a accepté la proposition de M. Thiers pour la création d'une seconde Chambre.

Vernailles, 21 février. — L'Assemblée nationale a entendu aujourd'hui la lecture du rapport de la commission des trente. Le projet de loi, qui a été adopté par 237 voix contre 100, est relatif à la création d'une seconde Chambre. Les ministres responsables vis-à-vis de l'Assemblée, et montre que ce principe entraîne avec lui la responsabilité du pouvoir exécutif. Le rapport-pai à M. Thiers un comité d'ingés pour son patriotisme et les grands services qu'il a rendus au pays. Les ministres responsables vis-à-vis de l'Assemblée, et montre que ce principe entraîne avec lui la responsabilité du pouvoir exécutif. Le rapport-pai à M. Thiers un comité d'ingés pour son patriotisme et les grands services qu'il a rendus au pays. Les ministres responsables vis-à-vis de l'Assemblée, et montre que ce principe entraîne avec lui la responsabilité du pouvoir exécutif.

Paris, 22 février. — La gauche radicale est résolue à soutenir le projet constitutionnel du comité des trente, amendé par la proposition Dufaure pour la création d'une seconde Chambre. L'extrême gauche combattra le projet, et peut-être s'abstendra-t-elle au moment de voter. On estime cependant que M. Thiers peut imposer sur une majorité de cent.

Paris, 27 février. — L'Assemblée a commencé à discuter aujourd'hui le rapport de la commission des trente. Elle a décliné qu'il y avait urgence à délibérer immédiatement sur les réformes constitutionnelles proposées par la commission. M. Dufaure a déclaré que le gouvernement n'aurait pas de réserve sur le projet de la commission. Le marquis de Castellane a pressé l'Assemblée de proclamer immédiatement une monarchie constitutionnelle, avant qu'il ne fût trop tard. M. Haentgen, bonapartiste, a combattu la loi et demandé que le pays soit consulté sur le choix de la forme de gouvernement ; république, empire ou monarchie. La discussion sera continuée demain.

Vernailles, 28 février. — Aujourd'hui, à l'Assemblée, continuation de la discussion sur le rapport de la commission des trente. Gambetta a parlé avec force contre le projet de la commission, niant à l'Assemblée le droit de substituer les pouvoirs constituants et demandant sa dissolution. Il a conclu en ces termes : « Nous avons toujours soutenu le présent Exécutif, mais aujourd'hui cet appui entraînerait un sacrifice de principes. Quand vous nous demandez de faire un tel sacrifice, nous répondons : Non ! » Gambetta a été maintes fois interrompu par les applaudissements de la gauche. Le duc de Broglie a répondu longuement. Il a dit qu'il pensait que la vraie solution de la question était l'établissement d'une monarchie ; que la république n'empêcherait que la discorde ; mais que l'Assemblée ne devait se préoccuper que des grands intérêts nationaux qui nécessitent toute son attention. Il a engagé la majorité conservatrice à se montrer ferme et unie pour le bien du pays, mais en même temps à entretenir l'esprit de conciliation. Ce discours a été suivi des applaudissements prolongés du centre. La discussion a été alors renvoyée au lendemain.

ESPAGNE.

Madrid, 19 février. — Les prisonniers républicains libérés par l'armée sont arrivés aujourd'hui à Barcelone sur un navire de l'Etat. Ils ont été accueillis avec enthousiasme par la foule qui s'était portée sur les quais.

Madrid, 20 février. — Le général Siskles a fait savoir au gouvernement espagnol que les Diaz-Linis ne se presseront pas de présenter leurs résolutions au sujet de l'affaire des citoyens américains à Cuba, ne voulant pas nuire à la nouvelle république.

Londres, 20 février. — La Gazette annonce officiellement la défaite totale des bandes carlistes en Catalogne. L'expedition dit avoir quelques raisons de croire que plusieurs conservateurs influents in-

Comptes de la Caisse agricole au 1^{er} avril 1872.

Table with columns for items (ACTIF), amounts, and sub-totals. Includes 'En argent comptant et bons', 'Régularisations de terres', 'Billets sur le Banque de la Nouvelle-Zélande', etc.

Table with columns for items (PASSIF), amounts, and sub-totals. Includes 'Dépôts divers en numéraire', 'Intérêts échus sur dépôts', 'Bons hypothécaires en circulation', etc.

Certifié conforme aux écritures: Le Secrétaire-trésorier, ABAM KULEVRI.

ÉTAT CIVIL

État des mouvements survenus dans l'état civil de la commune de Papeete pendant le mois de mars 1873.

Table of civil events: NAISSANCES (14 births), MARIAGES (1 marriage), DÉCÈS (14 deaths). Lists names and details for each.

ÉTAT CIVIL TAHITIEN

Mouvements survenus dans l'état civil de la population indigène de Tahiti et Moorea pendant le premier trimestre de l'année 1873.

Large table showing population statistics by district (DISTRICTS) for ILE TAHITI and ILE MOOREA, categorized by sex and marital status.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du jeudi 27 mars au mercredi 2 avril 1873 inclus.

Table of port movements: Arrivals (NAVIRE DE DÉPART-ARRIVÉ) and Departures (NAVIRE DE COMMERCE PARTI). Lists ship names, destinations, and dates.

BÂTIMENTS SUR RAIS

Table of ships at anchor (BÂTIMENTS SUR RAIS) including ship names, dates, and agents.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEEREI

Du 27 au 31 mars 1873.

Table of port movements for Papeari (MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEEREI) including arrivals and departures.

ANNONCES

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. On fait savoir que le mercredi 6 avril courant, heures de midi, en la salle des commissaires-priseurs à Papeete, il sera, par autorité de justice, procédé à la vente de divers objets saisis sur le sieur Yamahina, savoir: six volaires, deux chevaux et deux haras, deux horloges et environ six stères de bois à brûler.

REPASSEMENT DE TOUS ARTICLES DE LINGERIE ET EFFETS D'HABILLEMENT. — Réparateur à M^{me} VAIHOT (Papeete), au village de Sainte-Amélie, près le blockhaus.

Par suite d'un changement dans la raison de commerce Wilken, Scharr et C^o au 1^{er} juillet prochain, les débiteurs de ladite maison sont priés de venir bien régler leurs comptes avant cette date.

L'indigène Teritiamara a Tupapaia, demeurant à Faaa, est dans l'intention de faire inscrire au nom de son fils Teritiamara a Tupaia les terres Matahiti, Tepeti et la moitié de la terre Vaiahaiti, situées dans le district de Faaa, et enregistrés jadis au nom de son frère, Tupapaia a Tupaia, décédé. 71

L'indigène Tefanaua Toubia, demeurant à Papeete, est dans l'intention de faire inscrire en son nom la moitié de la terre Vaiahaiti, situées dans le district de Faaa, et enregistrés jadis au nom de son frère, Tefanaua a Toubia, décédé. 72

L'indigène Tupaitefa a Teia, demeurant à Faaa, est dans l'intention de faire inscrire en son nom la terre Aitava, situées dans le district de Faaa, et enregistrés jadis au nom de sa fille, décédée. 73

L'indigène Maie a Hamani, demeurant à Mataiea, est dans l'intention de faire inscrire en son nom la terre Vaitavane, situées dans le district de Mataiea, et qui n'a pas été enregistrée, mais qui lui a été adjugée par le haut-commissaire tahitien, audience du 22 juillet 1872, arrêt n^o 320. 74